Aides financières du gouvernement du Québec pour le secteur forestier

Septembre 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS







Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers Service de la planification et de la sylviculture 5700, 4e Avenue Ouest, A-214 Québec (Québec) G1H 6R1

Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone : 418-627-8650

Courriel: DAEF@mrnf.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/aide_financiere_secteur_forestier.pdf

Photographie de couverture :

Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers

© Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98369-9 (PDF)

Table des matières

Introduction	1
Organismes de consultation et d'accompagnement	
Réseau des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT)	3
Comités sectoriels de main-d'œuvre	3
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	
Financement forestier	4
Remboursement de taxes foncières accordé à un producteur forestier	4
Déduction pour Étalement du revenu pour les producteurs forestiers	5
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Formations de courte durée (COUD)	7
Évolution-Compétences	7
Impulsion-Compétences	7
Ministère des Finances Crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimenta	
Crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail	8
Crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation	9
Crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	9
Amortissement bonifié	9
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune Parcs	10
Technoclimat	10
ÉcoPerformance	10
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	
Programme développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPAI	RT) 11
Programme Essor	12
Programme impulsion PME	12
Fonds Écoleader	12

Introduction

Le gouvernement du Québec offre un éventail d'aides financières très varié pour le secteur forestier qui évolue constamment selon les besoins de la société. Ces aides proviennent de différents ministères selon leurs rôles et responsabilités. Tout gestionnaire, travailleur ou propriétaire dans le domaine forestier pourrait donc devoir consulter plusieurs sites gouvernementaux afin de prendre connaissance de l'éventail diversifié des programmes offerts pour l'aider à réaliser ses projets.

L'objectif de ce document est de présenter une liste non exhaustive des différentes formes d'aide financière qui sont actuellement offertes dans les ministères québécois. Cette liste porte plus particulièrement sur les aides auxquelles les intervenants du domaine forestier, notamment les opérations forestières, sont admissibles; d'autres aides financières pourraient être pertinentes selon la situation. Une vue d'ensemble des aides financières gouvernementales offertes aux entreprises et aux organismes selon le secteur d'activité ou la clientèle visée est également disponible en ligne.

Vous êtes également invité à contacter <u>Services Québec</u>, le guichet multiservice des services gouvernementaux offerts aux particuliers et aux entreprises sur tout le territoire du Québec. La mission de ce guichet est d'offrir un accès simplifié aux services publics, notamment pour **obtenir** des renseignements généraux sur les programmes et services gouvernementaux; vous accompagner dans vos démarches administratives effectuées auprès des ministères et des organismes et vous aider à naviguer sur les plateformes numériques gouvernementales.

Notez que puisque l'offre d'aide financière varie d'une année à l'autre, certaines informations pourraient ne plus être à jour. Cette liste sera mise à jour de façon régulière, alors n'hésitez pas aussi à consulter ce guide dans le futur.

Organismes de consultation et d'accompagnement

En plus du guichet multiservice <u>Services Québec</u>, plusieurs organismes offrent des services d'accompagnement qui peuvent vous aider à trouver une aide financière adaptée à votre projet. Ces organismes sont distribués sur tout le territoire québécois.

ESPACES RÉGIONAUX D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE (ERAC)

Les <u>espaces régionaux d'accélération et de croissance</u> (ERAC) sont des lieux de convergence axés sur la collaboration et la communication entre les intervenants du milieu des affaires. Ils ont pour objectifs de :

- faciliter l'accès des entrepreneurs à des services répondant à leurs besoins en matière de croissance et d'intégration d'innovations ou de leur offrir ces services;
- assurer la concertation des acteurs de l'écosystème régional d'entrepreneuriat et de celui de l'innovation quant au déploiement de services et à l'animation des écosystèmes.

Les ERAC participent à l'essor et à la vitalité des entreprises et des acteurs de développement économique en tenant compte des spécificités régionales :

Bas-Saint-Laurent : <u>ERAC Bas-Saint-Laurent</u>

Saguenay–Lac-Saint-Jean : Innovation 02

Capitale-Nationale : <u>ERAC Techno-Tandem</u>

Mauricie : <u>ERAC Mauricie</u>

Estrie : Espace régional d'accélération et de croissance de l'Estrie (ERACE)

Outaouais : <u>Espace-O</u>

Abitibi-Témiscamingue : <u>Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue</u>

Gaspésie : <u>ERAC Gaspésie</u>

Îles-de-la-Madeleine : <u>La Vague</u>

Chaudière-Appalaches : <u>Espace Accélération Croissance CAÉ</u>

Laval : Laval Innov

Lanaudière : <u>Lanaudière Économique</u>Laurentides : <u>Connexion Laurentides</u>

Montérégie : ERAC-Montérégie

Centre-du-Québec : Escouade Propulsion

RÉSEAU DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT)

Les <u>centres collégiaux de transfert de technologies</u> et de pratiques sociales sont les centres d'innovation des cégeps et des collèges du Québec. Ils ont pour objectif de maximiser les effets de l'expertise collective et individuelle des CCTT en innovation et en recherche appliquée dans le développement socioéconomique du Québec et du Canada.

Le Réseau a créé un groupe de CCTT spécifiquement pour le domaine forestier : l'<u>Escouade des ressources forestières</u>. Ce groupe souhaite bâtir l'avenir du secteur forestier et des produits du bois en révolutionnant la chaîne de valeur d'une forêt résiliente jusqu'aux produits innovants à forte valeur ajoutée. Sa mission est de :

- mobiliser ses membres pour que leur expertise collective contribue au développement durable du secteur forestier et des produits du bois;
- accélérer l'innovation pour répondre aux grands enjeux sociétaux et soutenir l'évolution du secteur, tout en stimulant l'essor économique du Québec et de ses régions.

La <u>liste complète des CCTT</u> est disponible en ligne et peut être filtrée par domaine d'expertise ou par région.

COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE

Les <u>comités sectoriels de main-d'œuvre</u> (CSMO) sont des organismes de concertation à but non lucratif officiellement reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Deux CSMO sont associés plus précisément au domaine forestier :

- Formabois en transformation du bois.
- ForêtCompétences en aménagement forestier.

Ces deux organismes vont notamment :

- soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre en offrant des formations et des outils;
- développer des normes professionnelles dans le contexte du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et dans celui des programmes d'apprentissage en milieu de travail.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Pour en savoir plus sur les programmes d'aide financière et les mesures fiscales offertes pour aménager une forêt privée, veuillez consulter ce <u>répertoire en ligne</u>.

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Il s'agit d'une aide financière et technique offerte aux producteurs forestiers pour réaliser des activités d'aménagement forestier en forêt privée. Géré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, le programme porte sur les activités de préparation de terrain à la coupe de bois. L'aide financière est sous la forme des taux dont le montant dépend de l'activité financée.

Québec.ca

FINANCEMENT FORESTIER

Ce programme, géré par la Financière agricole du Québec, offre un soutien financier pour favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière totalisant au moins 60 ha. Dans le cadre de ce programme, les producteurs forestiers peuvent par exemple acheter des lots boisés ou acquérir de la machinerie et de l'équipement en aménagement forestier. L'aide financière qui peut être accordée est sous forme de prêt offrant un rabais qui varie de 0,30 % à 0,60 % sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.

- Québec.ca
- La Financière agricole du Québec

REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES ACCORDÉ À UN PRODUCTEUR FORESTIER

Cette mesure fiscale, gérée par Revenu Québec, a pour but de favoriser le développement de l'industrie forestière par une mise en valeur optimale de la forêt privée. Le remboursement peut s'élever à 85 % du montant des taxes foncières (municipales et scolaires) payées d'une propriété forestière.

- Québec.ca
- Revenu Québec

DÉDUCTION POUR ÉTALEMENT DU REVENU POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS

Cette mesure fiscale permet aux producteurs forestiers d'étaler un revenu net provenant de la vente de bois récolté en forêt privée. Cette déduction permet de **demander l'étalement**, sur une période n'excédant pas sept ou dix ans, d'une partie du revenu net découlant de la vente de bois. Ainsi, la mesure, gérée par Revenu Québec, permet d'encourager les propriétaires de forêts privées à adopter une gestion active de leurs terres à vocation forestière en vue de la mise en marché du bois.

- Québec.ca
- Revenu Québec

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Pour en savoir plus sur toute l'aide financière offerte par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, veuillez consulter ce répertoire en ligne.

ÉCOCAMIONNAGE

Le programme Écocamionnage a pour but de réduire les émissions de GES dans l'industrie du transport routier par l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergies de remplacement. Le programme est destiné aux propriétaires et exploitants de véhicules lourds de transport routier, dont le transport forestier, et offre des subventions pour l'acquisition de technologies ou de véhicules lourds d'occasion, pour les projets de logistique ou les projets collaboratifs de livraison partagée et électrique. L'aide financière peut aller de 1 000 \$ à 2 M\$ selon le projet.

Québec.ca

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce ministère offre un éventail d'aides financières qui ont pour but d'améliorer le marché de travail. Les programmes d'aide financière administrés tout particulièrement par la **Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)** ont pour objectif de développer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future. Ces programmes d'aide sont offerts par l'entremise de promoteurs collectifs, comme les **comités sectoriels de main-d'œuvre**. Pour en savoir plus, veuillez consulter <u>le répertoire en ligne des aides financières de la CPMT</u> ou communiquer avec <u>votre comité sectoriel de main-d'œuvre</u>.

AMBITION-COMPÉTENCES

Le programme Ambition-Compétences a pour but de développer les compétences de la maind'œuvre pour les secteurs, emplois et besoins ciblés, et il fonctionne **par appel de projets**. L'appel de projets en cours est : Économie verte et transformation numérique.

Québec.ca

FORMATIONS DE COURTE DURÉE (COUD)

Le programme COUD offre un financement pour la formation de personnes qui n'ont pas toutes les compétences requises pour leur emploi. Grâce à la **formule d'alternance travail-études**, il permet au personnel des entreprises participantes de suivre un programme d'études tout en travaillant. Il permet aussi la requalification des personnes ayant perdu leur emploi. Les exemples de tels projets réalisés par ForêtCompétences sont les suivants : Programme d'études en aménagement de la forêt, Programme en mesurage et gestion des bois récoltés, Programme en travail sylvicole.

Québec.ca

ÉVOLUTION-COMPÉTENCES

Le programme Évolution-Compétences soutient l'amélioration des connaissances liées au développement des compétences. Il permet de tester les nouvelles façons de faire, de financer les projets novateurs et de soutenir la mise en œuvre des normes professionnelles.

Québec.ca

IMPULSION-COMPÉTENCES

Le programme porte sur l'amélioration de la productivité des entreprises et celle de l'employabilité de la main-d'œuvre par le développement des compétences et la requalification.

Québec.ca

Ministère des Finances

Il existe plusieurs mesures fiscales qui peuvent s'appliquer au secteur forestier. En voici quelques exemples. Pour en savoir plus, veuillez consulter <u>le répertoire en ligne du ministère des Finances</u>.

Pour obtenir de l'aide supplémentaire vous permettant de trouver les mesures fiscales qui s'appliquent à vous ou à votre entreprise, vous pouvez communiquer avec la <u>Fédération des producteurs forestiers du Québec</u>, qui tient une <u>liste des mesures fiscales pertinentes pour le secteur forestier</u>, ainsi qu'une liste d'experts pouvant vous soutenir dans vos démarches.

Enfin, vous pouvez consulter un **comptable**, qui pourra vous conseiller sur les mesures qui s'appliquent à vous et à votre entreprise.

CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL

Divers crédits d'impôt remboursables sont mis en place afin de stimuler l'investissement en recherche scientifique et développement expérimental (R-D) au Québec. De façon générale, un contribuable qui exploite une entreprise au Canada peut bénéficier d'un **crédit d'impôt remboursable pour la R-D au taux de 14 % et jusqu'à 30 %** relativement à des activités de R-D qu'il effectue lui-même ou qui sont effectuées pour son compte, au Québec. Le crédit est calculé soit sur les salaires des chercheurs, sur les dépenses relatives à des contrats de recherche ou encore sur les cotisations ou les droits versés à un consortium de recherche admissible.

Ministère des Finances

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Ce crédit a pour but d'inciter les entreprises à accueillir des stagiaires et à favoriser l'amélioration des qualifications professionnelles des jeunes. Le crédit d'impôt remboursable est calculé sur la base des salaires des stagiaires et des superviseurs de stage. Le taux de base de ce crédit s'élève à 12 % (employé particulier) et à 24 % (société).

Ministère des Finances

CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT ET À L'INNOVATION

L'objectif de ce crédit est d'encourager les gains de productivité des entreprises dans toutes les régions du Québec en privilégiant davantage celles où l'indice de vitalité économique est plus faible. Le crédit est accordé à une entreprise pour l'acquisition du bien (matériel de fabrication, équipement électronique ou progiciel de gestion) dont les frais excèdent 5 000 \$ ou 12 500 \$, selon le bien. Le taux du crédit d'impôt est déterminé en fonction de l'indice de vitalité économique de la région où le bien est acquis pour être utilisé.

Ministère des Finances

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE FAVORISANT LE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

L'objectif de ce crédit est d'appuyer les PME dans leurs efforts de maintien et d'incitation au retour en emploi des travailleurs d'expérience. Ce crédit d'impôt remboursable pour les PME est accordé à une société admissible qui emploie un particulier âgé de 60 ans ou plus. Selon l'âge de l'employé, le crédit peut atteindre de 50 % à 75 % des cotisations de l'employeur payées relativement à cet employé, le maximum étant de 1 250 \$ à 1 875 \$ annuellement.

Ministère des Finances

AMORTISSEMENT BONIFIÉ

La déduction pour amortissement (DPA) permet de déduire dans le calcul d'un revenu un montant correspondant à un pourcentage du solde non amorti du coût de leurs biens amortissables dans le but d'appuyer les investissements des entreprises. De façon générale, le taux de la DPA est déterminé en fonction de la catégorie de biens et de la durée de vie utile des biens de cette catégorie.

Ministère des <u>Finances</u>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ce ministère a mis en place un plan pour assurer le succès de la transition énergétique dans une perspective de développement économique responsable et durable. Pour en savoir plus sur les aides financières offertes dans le cadre de ce plan par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, veuillez consulter le répertoire en ligne.

BIOÉNERGIES

Le Programme a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par une conversion des combustibles fossiles en bioénergie. Il soutient les projets d'études et d'implantation pour les nouveaux sites et pour des sites en place. L'aide financière sous forme de subventions s'élève à un maximum de 50 000 \$ pour les études et de 5 M\$ pour les projets d'investissement.

Transition énergétique

TECHNOCLIMAT

Technoclimat a pour but de soutenir l'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES au Québec. Il offre de l'aide financière pour les projets de démonstration technologique au Québec. L'aide financière prend la forme de subventions pour une somme maximale de 3 M\$ à 18 M\$ par projet selon le volet et la maturité technologique de la solution ciblée.

Transition énergétique

ÉCOPERFORMANCE

Le Programme soutient les efforts à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises au Québec. L'aide financière est octroyée pour la réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité et de conversion énergétiques des entreprises qui consomment des combustibles fossiles. Les subventions maximales varient en fonction du volet et atteignent de 25 000 \$ à 40 M\$.

Transition énergétique

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le Ministère élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière et mesures fiscales qui ont pour but de soutenir les entreprises et les organismes de recherche dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités. Pour en savoir plus, veuillez consulter le répertoire en ligne.

Nous vous invitons à consulter le site d'<u>Investissement Québec</u>, l'organisation qui accompagne les entrepreneurs et dirigeants dans la croissance de leur entreprise en les conseillant, en les finançant et en les aidant à croître et à innover. Pour en savoir plus, consultez la <u>liste des produits financiers offerts.</u>

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Les fonds locaux d'investissement ont pour but de soutenir l'entrepreneuriat local dans les projets de démarrage d'entreprise, d'amélioration et de transformation, de croissance et d'expansion ainsi que de relève entrepreneuriale. Gérée par les MRC, l'aide financière prend la forme de prêts et de garanties de prêts.

Québec.ca

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'AIDE À LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES (DÉPART)

L'objectif de ce programme est de permettre aux PME de diversifier et de renforcer leurs activités économiques afin d'améliorer l'indice de vitalité économique des MRC visées. Administrée par Investissement Québec, l'aide financière prend la forme de subventions pouvant atteindre un maximum de 150 000 \$ selon le projet.

Investissement Québec

PROGRAMME ESSOR

Ce programme a pour but d'accélérer la concrétisation d'un projet d'investissement et d'augmenter la productivité des entreprises au Québec par une transition technologique ou l'acquisition de nouvelles technologies. Administrée par Investissement Québec, l'aide financière prend la forme de subventions non remboursables pour les études de faisabilité, pour un maximum de 50 000 \$, et de prêts ou de garanties de prêts pour les projets d'investissement.

Investissement Québec

PROGRAMME IMPULSION PME

Ce programme a pour objectif d'aider les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance à avoir accès à du capital d'investissement au stade de l'amorçage. Cette initiative est jumelée aux différents savoir-faire en accompagnement et en investissement. Administrée par Investissement Québec, l'aide financière prend la forme d'investissements de 50 % des dépenses admissibles allant de 250 000 \$ à 1 M\$.

Investissement Québec

FONDS ÉCOLEADER

Le Fonds Écoleader propose une aide financière aux entreprises qui souhaitent engager des experts pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables ou qui veulent se préparer à l'acquisition de technologies propres. Administrée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable, **l'aide financière prend la forme de subventions pouvant atteindre un maximum de 60 000 \$ par entreprise**.

Fonds Écoleader